

Décision

Générale

colonial

Décision n° n°25 Soldes,

n°25

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

10 avril 1930

Numéro JO

n° 401 du 30/04/1930

Date du numéro

30 avril 1930

TEXTE INTÉGRAL

les soldes mensuelles des personnels ci-après, dépendant du Service des travaux publics, sont stabilisées aux taux suivants :

A. — Gardiens de phare. Hassan Abdillahi, gardien à Yabelé : 210 francs. Roblé Barré, gardien à Yabelé : 210 francs. Ali Abdou, gardien à Ambouli : 210 francs. Mohamed Ali, gardien à Ambouli: 210 francs, Osman Younis, gardien à Maseali : 210 francs Ghaleb Moussa, gardien à Mascali : 210 francs Ali Eiba, gardien à Mascali : 210 francs. Mohamed Gouled. gardien à Maseali : 210 francs. B. — Jardiniers Ali Mohamed, jardin de la place Ménélick : 210 francs, Rirache Ouabéri, jardin d'Ambouli : 210 francs La présente décision aura son effet à compter du 1 mars 1930,